

LOI N° 2021/004 DU 16 AVR 2021

AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A RATIFIER  
L'ACCORD-CADRE MILITAIRE ENTRE LE GOUVERNEMENT DE  
LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN ET LE GOUVERNEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE TURQUIE, SIGNE LE 30 JANVIER 2018 A  
ANKARA

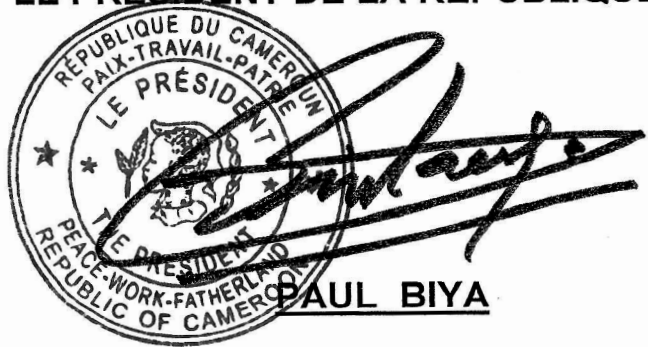
*Le Parlement a délibéré et adopté, le  
Président de la République promulgue  
la loi dont la teneur suit :*

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** - Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord-cadre militaire entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de la République de Turquie, signé le 30 janvier 2018 à Ankara.

**ARTICLE 2.** - La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 16 AVR 2021.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC  
SECRETARIAT GENERAL  
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE  
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE  
COPIE CERTIFIEE CONFORME  
CERTIFIED TRUE COPY